



Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-R77.3-A

Date : 7 février 2012

Original : FRANÇAIS
Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : M^{me} le Juge Arlette Ramarosan, juge de la mise en état en appel

Assistée de : M. John Hocking, Greffier

Ordonnance rendue le : 7 février 2012

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE D'UNE CONFÉRENCE DE MISE EN ÉTAT

Le Procureur *amicus curiae* :

M. Bruce MacFarlane

Vojislav Šešelj

NOUS, Arlette Ramaroson, Juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement la « Chambre d'appel » et le « Tribunal ») et Juge de la mise en état en appel en l'espèce,

ATTENDU que, le 31 octobre 2011, la Chambre de première instance a rendu son jugement et déclaré Vojislav Šešelj coupable d'un chef d'outrage au Tribunal¹,

ATTENDU que, le 14 novembre 2011, le Procureur *amicus curiae* a interjeté appel de la peine prononcée par la Chambre de première instance²,

ATTENDU que l'article 65 *bis* B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement ») dispose que la Chambre d'appel ou un juge de la Chambre d'appel convoque une conférence de mise en état dans les cent vingt jours du dépôt de l'acte d'appel,

ATTENDU que l'article 77 E) du Règlement dispose que les règles énoncées aux chapitres quatre à huit du Règlement s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux procédures visées à l'article 77,

EN APPLICATION des articles 65 *bis* B) et 77 E) du Règlement,

ORDONNONS qu'une conférence de mise en état se tienne devant nous le vendredi 9 mars 2012 à 10 heures en salle d'audience 3.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 7 février 2012
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état
en appel

/signé/

Arlette Ramaroson

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Vojislav Šešelj*, affaire n° IT-03-67-R77.3, Jugement (confidentiel), 31 octobre 2011. Une version publique expurgée a été déposée le même jour.

² *Amicus Curiae Prosecutor Notice of Appeal Against Sentence*, 14 novembre 2011. La version en bosniaque/croate/serbe (« B/C/S ») de ce document a été signifiée à Vojislav Šešelj le 16 novembre 2011. Voir *Procès-verbal*, 18 novembre 2011.